

## Sauvegarde des maisons alsaciennes : le Kochersberg fait école dans le Sundgau

**La communauté de communes haut-rhinoise veut suivre l'exemple de son homologue bas-rhinoise, la première à avoir introduit la protection du patrimoine bâti dans son plan local d'urbanisme. Non sans difficultés.**

Le mois prochain, Denis Elbel remettra un « Asma d'or » à Justin Vogel, maire de Truchtersheim, président de la communauté de communes du Kochersberg (et par ailleurs de l'Office pour la langue et les cultures d'Alsace, l'Olca). Dans le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) adopté à l'automne 2019, il avait fait intégrer un volet dédié à la protection du patrimoine bâti - une première en Alsace. « Chacune des 33 communes devait établir une liste de maisons anciennes, mais vingt d'entre elles ne l'avaient pas fait, ou mal, résume Denis Elbel. Justin Vogel ne pouvait pas les forcer ! » L'Asma a donc introduit un recours auprès du tribunal ad-

ministratif de Strasbourg, qui a opté pour une procédure de médiation. « On s'est mis d'accord, et les mois suivants, j'ai fait le tour des vingt villages pour rencontrer les maires concernés. » Cet inventaire complémentaire doit être intégré dans le PLUi d'ici fin 2022. « Près d'un millier de maisons ont ainsi été ajoutées à la liste initiale des maisons protégées, c'est remarquable. Maintenant, nous pouvons donner cet exemple à d'autres, pour les convaincre plus facilement. »

### Près d'un millier de maisons sauvées

C'est ce qu'a fait Christian Fuchs, l'un des principaux représentants de l'Asma dans le Haut-Rhin, également consultant pour le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, auprès de Gilles Frémot, maire de Heidwiller et président de la communauté de communes Sundgau. « Nous avons réussi à sauver ensemble des maisons dans ma



Justin Vogel, le président de la communauté de communes du Kochersberg, recevra un trophée de l'Asma le mois prochain. Photo L'Alsace/Vincent VOEGTLIN

commune, et quand il m'a présenté le dispositif mis en œuvre dans le Kochersberg, j'ai été séduit par sa simplicité et son efficacité », explique Gilles Frémot.

Certaines communes de son secteur sont soumises au seul « règlement national d'urbanisme », sorte de minimum légal qui n'impose pas de permis pour une démolition, par

exemple. La révision des trois PLUi existants et la création de deux autres, en cours, doit permettre d'introduire une protection du patrimoine bâti sur l'ensemble des 64 communes de la comcom, « d'ici la fin du mandat » actuel. Le processus sera long et complexe, mais Gilles Frémot ne sent pas de réticences de ses collègues sur ce sujet. Il constate aussi que,

### La CEA annonce une politique « volontariste »

Vice-présidente déléguée au patrimoine bâti (au premier semestre et probablement reconduite le 27 septembre prochain), Sabine Drexler annonce que la Collectivité européenne d'Alsace aura une politique « très volontariste » pour soutenir la restauration des maisons anciennes. Les deux anciens départements alsaciens avaient des approches différentes, mais une harmonisation sera mise en chantier dès octobre, avec le souci de « conjuguer » la préservation de l'architecture traditionnelle et des solutions efficaces sur le plan énergétique.

Ancienne adjointe au maire de Durmenach, aujourd'hui également sénatrice, Sabine Drexler pourra s'inspirer de la politique qu'elle menait déjà au sein du défunt conseil départemental du Haut-Rhin. Lors de ses deux dernières années, ce dernier a accompagné, « avec un grand succès », les projets des particuliers, en accordant des subventions à hauteur de 20 % du montant des travaux extérieurs (avec un plafond de 30 000 euros et sur critères précis). « Chaque restauration en appelle une autre aux alentours », constate-t-elle.

hormis quelques inquiets, la majorité des habitants se réjouit de cette mise en valeur de l'habitat traditionnel.

Pour la sénatrice sundgavienne Sabine Drexler, membre de la commission culture et

patrimoine au palais du Luxembourg, ce qu'a fait la communauté de communes du Kochersberg mériterait même d'être étendu à la France entière, via une loi.

O.Br.

TTE-L01 02